



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Paris, le 16 Novembre 2015

Le Directeur académique des services de
l'éducation nationale chargé du 1^{er} degré

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et
professeurs des écoles de Paris,

s/c de mesdames et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale.

Affaire suivie par :
William ADAN
Bureau DE2
William.adan@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.35.55

Sabine REBOURS
Chef du bureau DE2
Sabine.rebours@ac-paris.fr
Tél : 01.44.62.42.12

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
94, avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72
Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Circulaire : 15AN0165

Objet : Recrutement sur commissions d'entretiens au titre de l'année 2016-2017 d'enseignant(e)s spécialisé(e)s professeur(e)s ressource.

**Référence : document « règles et barèmes départementaux » page 18.
PJ : Annexes : fiche de poste et dossier de candidature.**

La présente circulaire s'adresse aux enseignant(e)s du premier degré désirant accéder aux fonctions de professeur ressource.

I – Conditions de candidature à ces fonctions

Le candidat doit être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH ou du CAEI, avoir occupé de préférence un poste de l'ASH et avoir accompli son engagement triennal dans son option (lorsque le titre a été obtenu à l'issue d'un stage d'un an).

II – Dossier de candidature

Tout renseignement complémentaire concernant l'accès à ces fonctions pourra être obtenu, par courriel, à l'adresse suivante : ce.ienash@ac-paris.fr.

Dans tous les cas, l'enseignant(e) adresse son dossier de candidature, sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé d'une circonscription, au :

Rectorat de Paris – division des écoles – bureau DE2 – pièce 327
le lundi **30 Novembre 2015** au plus tard.

Le dossier est constitué de :

- la notice de renseignements,
- l'état des services,
- une lettre de motivation rédigée sur papier libre,
- un CV rédigé sur papier libre.

Tout renseignement administratif complémentaire pourra être obtenu auprès de William ADAN par courriel (william.adan@ac-paris.fr)

III – Déroulement de l'entretien

La commission d'entretien aura lieu les **mercredi 13 janvier 2016**. Une convocation individuelle sera adressée à chacun des candidats.

Le candidat sera invité à présenter ses motivations et à expliciter les éléments de son parcours et de ses expériences professionnelles en rapport avec la fonction sollicitée.

Cet exposé, qui ne dépassera pas huit minutes, sera suivi d'un échange avec les membres de la commission.

L'entretien durera en tout 30 minutes.

Le candidat se présentera à l'entretien muni(e) de sa pièce d'identité et de sa convocation.

IV – Avis de la commission d'entretien

Dans le cas où la commission prononce un avis favorable à l'accès à ces fonctions, cet avis sera réputé acquis pour trois années scolaires, même en cas d'interruption temporaire de fonctions.

V – Participation au mouvement intra-départemental

Pour être affecté sur un poste de professeur ressource ou de référent handicap, le candidat retenu participera au mouvement intra-départemental dans les conditions fixées par le document « règles et barèmes départementaux de Paris » consultable sur le Portail Internet Académique.

Les enseignants intégrant l'académie de Paris, remplissant les conditions de titres ou de diplômes et ayant reçu un avis favorable de moins de 3 ans à l'exercice de ces fonctions dans leur académie d'origine, pourront également participer au mouvement départemental.

signé

Benoît DECHAMBRE